

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

**Séance du jeudi 21 décembre 2023**

Authume - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE  
Secrétaire de séance : Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 65  
Nombre de procurations : 10  
Nombre de votants : 75  
Date de la convocation : 14 décembre 2023  
Date de publication : 28 décembre 2023

### **Conseillers présents**

FICHERE Jean-Pascal	TRONCIN Dominique	MARCHAND Sylvette
MICHAUD Dominique	BERNARDIN Daniel	MBITEL Mohamed
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	ROBERT Jean-Claude	MIRAT Maryline
DAUBIGNEY Jean-Michel	MATHIOT Agnès	NONNOTTE-BOUTON Catherine
JEANNET Nathalie	LACROIX Olivier	PRAT Hervé
MEUGIN Olivier	GINDRE Denis	REBILLARD Jean-Michel
GUERRIN Bernard	VERNE Pierre	ROCHE Paul
SOLDAVINI Grégory	BONIN Jean-Luc	BREMOND Gabriel
LEFEVRE Jean-Philippe	CHAUCHEFOIN Gérard	CHAPIN Jean-Paul
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	CHAUTARD Christophe	JEANNEROD Georges
MONNERET Christophe	ANTOINE Patricia	DIEBOLT Alain
ROY Jean-Yves	BERTHAUD Mathieu	PANNAUX Joël
CALINON Séverine	CHAMPANHET Stéphane	HENRY Micheline
CROISERAT Jean-Luc	CUINET Jean-Pierre	GUIBELIN Hervé
GAGNOUX Jean-Baptiste	DELAINE Isabelle	MILLIER Cyril
GUIBELIN Marie-Rose	DOUZENEL Alexandre	DAVID Françoise
HOFFMANN Maurice	DRAY Frédérique	LABOUROT Céline
MANGIN Isabelle	GERMOND Daniel	PERNOUX Annie
RYAT Thomas	GIROD Isabelle	LEGRAND Jean-Luc
STOLZ Julien	GOMET Nicolas	LAGNIEN Jacques
THEVENIN Hélène	JARROT-MERMET Laëtitia	

### **Conseillers suppléés**

BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David  
SAGET Emmanuel suppléé par BESSON Yvette  
SANCEY Pascal suppléé par BOLIS Christine

### **Conseillers absents ayant donné procuration**

FERNOUX-COUTENET Gérard donne procuration à GAUTHRAY-GUYENET Thierry  
PECHINOT Jacques donne procuration à MANGIN Isabelle  
PAUVRET Emeric donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia  
DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à DOUZENEL Alexandre  
DRUET Timothée donne procuration à PRAT Hervé  
GRUET Justine donne procuration à DRAY Frédérique  
HERRMANN Nadine donne procuration à BERNARDIN Daniel  
JABOVISTE Philippe donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste  
RIOTTE Christine donne procuration à CROISERAT Jean-Luc  
RIGAUD Fabien donne procuration à MONNERET Christophe

### **Conseillers absents non suppléés et non représentés**

LEPETZ Joëlle	VIVERGE Patrick	GINET Gérard
CHEVAUX Bruno	GRUET Olivier	CALLEGHER Aline
JACQUOT Patrick	MATHEZ Christian	JEANNEAUX Cyriel

---

**Objet : Renouvellement de l'adhésion à l'EPCC Saline Royale d'Arc-et-Senans**

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe LEFEVRE

La Saline Royale d'Arc-et-Senans est inscrite au Patrimoine Mondial de l'Unesco depuis 1982. Son parti architectural, son histoire et sa réhabilitation en font un monument unique au monde qui s'ouvre aujourd'hui à tous les publics.

L'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Saline Royale d'Arc-et-Senans est chargé de ce site touristique majeur de Bourgogne Franche-Comté ; il a pour ambition de faire de la Saline Royale un lieu de rendez-vous culturels et artistiques variés, un lieu de ressources et de patrimoine incontournable en Europe.

Conformément à la délibération n° GD128/20 du 17 décembre 2020, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole adhère à l'EPCC Saline Royale d'Arc-et-Senans et verse à ce titre, une contribution annuelle de 10 000 €.

Cette contribution permet de développer des projets communs avec l'EPCC pour contribuer au rayonnement touristique de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

L'adhésion était réalisée pour 3 ans et touche à sa fin. Afin de pouvoir poursuivre ce partenariat, il convient de renouveler l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à l'EPCC Saline Royale d'Arc-et-Senans dans les mêmes conditions.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
**DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le renouvellement de l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à l'EPCC Saline Royale d'Arc-et-Senans,
- **D'APPROUVER** le montant de la contribution annuelle de 10 000 € par an pour les trois prochaines années (2024-2027),
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN	POUR : 75	ABSTENTION(S) : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 10 PROCURATION(S)	

*Fait à Authume, le 21 décembre 2023.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Actions Culturelles



*Jean-Pascal FICHERE.*